

Vingt-huitième session du Comité de l'agriculture

Point 3.8: Élaboration de plans d'action régionaux pour la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (2022-2025)

La Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (la Stratégie) a été adoptée par le Conseil de la FAO à sa cent soixante-dixième session, à l'issue d'un processus de consultation inclusif et transparent. La Stratégie est un outil qui vise à accélérer la mise en œuvre du Cadre Stratégique de la FAO pour 2022-2031, et donc à contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les plans d'action régionaux pour la mise en œuvre de la Stratégie sont en cours d'élaboration, sur la base d'un cadre qui a été mis au point pour guider l'élaboration de ces plans d'action, en réponse à la demande des conférences régionales, qui avaient appelé à ce que les situations et les particularités locales, nationales et régionales soient prises en compte. Une solide approche régionale permettra de s'assurer que la mise en œuvre est bien adaptée aux différents problèmes, besoins et capacités des pays en matière de science et d'innovation. La durée proposée pour les plans d'action régionaux est de quatre ans (2022-2025).

Le cadre mentionné ci-dessus présente les neuf résultats escomptés et les deux facteurs de réussite de la Stratégie et propose un certain nombre de produits qui sont inspirés de la Stratégie. En outre, il associe les résultats et les facteurs de réussite de la Stratégie aux cibles des ODD pertinentes, qui ont été sélectionnées en prenant en compte l'approche axée sur les systèmes agroalimentaires qui est inscrite dans le champ d'application de la Stratégie, ainsi que les principes directeurs de la Stratégie. Les domaines prioritaires du Programme (DPP) pertinents ont également été indiqués en précisant que l'innovation et la technologie étaient des accélérateurs du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 et étaient donc systématiquement intégrés dans chacun des 20 DPP.

La Stratégie se veut cohérente par rapport aux documents stratégiques de la FAO et vise à en favoriser le renforcement mutuel. Ainsi, l'objectif des plans d'action régionaux sera non seulement de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, mais également de contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique et de la Stratégie de la FAO relative à l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture et d'aligner ces plans d'action sur la Stratégie de la FAO relative à la mobilisation du secteur privé.

Le suivi s'inscrira pleinement dans la démarche des chaînes de résultats fondées sur des liens de causalité et dans la droite ligne des cibles des ODD, conformément au Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031, et reflétera les trois dimensions de la durabilité. Comme indiqué dans la Stratégie, le Conseil de la FAO procédera à un examen à mi-parcours cinq ans après l'adoption de la Stratégie, laquelle pourra être actualisée périodiquement, à la demande des Membres, pour tenir compte d'évolutions importantes.

Le Comité est invité à:

- reconnaître l'approche visant à définir des plans d'action régionaux pour la mise en œuvre de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation et
- donner toutes les indications qu'il jugera utiles.

M^{me} Ismahane Elouafi, Scientifique en chef